

Compte rendu du
Conseil Municipal du 5 février 2014

1. Les finances

Le budget primitif de la commune est présenté avec un maintien des taux d'imposition communaux :

Taxe d'habitation 8.95%, Taxe sur le foncier bâti 15 %, Taxe sur le foncier non bâti 62.86 %.

Les résultats 2013 seront repris après le vote du compte administratif et du compte de gestion établi par la trésorerie d'Heyrieux : **ils font apparaître un excédent de fonctionnement de 704 723.47 €, qui permettra de couvrir un déficit d'investissement de 420 531.41 € et d'affecter en fonctionnement 283 723.47 €.**

Dans le budget Fonctionnement, il faudra prendre en compte le coût de la réforme scolaire et réduire les dépenses de voirie et d'assurance.

Dans le budget Investissement, ont été pris en compte :

- De nouveaux jeux au parc de la Maison pour Tous
- L'aménagement d'un skate parc avec terrain multisports en gazon synthétique : la consultation pour cette structure a permis de désigner le groupement Guillaud TP / Protect sports pour réaliser les travaux pour un montant de 123 946 € ht .
- La construction du local tennis
- La réfection des façades de la mairie suite aux actes de vandalismes qui avaient été commis
- Les travaux de réfection de la voirie sur plus d'1 km avec recalibrage de la route pour améliorer la sécurité des automobilistes rue de Comberousse, et la sécurisation CD 36

- Un dossier de subvention sera déposé au titre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) pour la construction de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire.

➤ **Budget Primitif 2014**

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de la commune 2014 suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	1 565 500 €	Dépenses	1 173 025 €
Recettes	1 565 500 €	Recettes	1 173 025 €

Le montant de l'attribution de compensation à la commune de Diémoz par la CCCND s'élève à 372 187 € pour 2014.

➤ **Budget Assainissement 2014**

Le Conseil Municipal a adopté le budget assainissement de la commune 2014 t :

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	137 160 €	Dépenses	168 065 €
Recettes	137 160 €	Recettes	168 065 €

Monsieur le Maire précise que les travaux d'extension de la station d'épuration de Vienne ont commencé, et qu'ils représentent un montant de travaux de 15 millions d'euros. Des informations complémentaires sont regroupées dans le dossier de ce bulletin municipal.

➤ **Dièm' en Scène**

Le programme culturel « Dièm' en Scène » qui a débuté avec deux humoristes et qui a connu un franc succès sera reconduit.

➤ **Action sociale**

Malgré une diminution des dotations de l'Etat, les actions en faveur des plus défavorisés et l'organisation de cours d'initiation à l'informatique pour les seniors sont maintenus.

2. L'Aménagement du territoire

➤ **Exploitation d'une plateforme de tri et de traitement de déchets de bois**

Une enquête publique a eu lieu du 23 décembre 2013 au 24 janvier 2014 concernant la demande de la société PAPREC RESEAU relative à l'obtention de l'autorisation d'exploiter une « installation de stockage et de broyage de bois » à Diémoz lieudit « le Fayet ».

Cette plateforme de valorisation du bois serait installée sur l'ancien centre d'enfouissement de déchets

Le Syndicat « Rivière des 4 vallées » dont la commune est membre, a remis un rapport précisant que :

-L'état physico-chimique du Pétrier est « médiocre ». On constate une légère augmentation des concentrations de certains métaux (Arsenic, Fer, Manganèse et Nickel) entre l'amont et l'aval du rejet du bassin de rétention dans le Pétrier, dans l'analyse des données de Terralia, ce qui aura un impact sur la qualité de l'eau du Pétrier en terme de pollution.

-Aucune disposition n'est prise concernant les nuisances pour les riverains : nuisances sonores et nuisances relatives à la poussière de bois.

-L'augmentation du trafic des véhicules n'est pas évoquée sur une route ni sécurisée pour les piétons, ni adaptée pour le passage des camions.

-Le stockage important du bois sur un site exposé aux incendies n'est pas pris en compte dans la mise aux normes. Il est important de préciser, qu'en cas d'incident, l'incendie se propagerait en profondeur, attisé par les déchets précédemment enfouis, risquant ainsi une nouvelle pollution des sols.

-La position des captages d'eau potable du Brachet et de Lafayette sur les cartes du dossier d'enquête publique est erronée et le nom des deux captages est inversé.

En conséquence :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET un avis défavorable à la demande de la société PAPREC RESEAU pour l'autorisation d'exploiter une « installation de stockage et de broyage de bois » à Diémoz lieudit « le Fayet ».

➤ **Projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire métropolitaine lyonnaise**

Comme il a été précisé dans le précédent compte-rendu, dans le cadre de la modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise sur l'espace interdépartemental Saint Exupéry une enquête publique a été organisée du 15 janvier 2014 au 17 février 2014.

La commune de Diémoz a été classée « Bourg Relais » par le SCOT Nord Isère du fait de ses équipements structurants ce qui permettra une évolution de sa population en adéquation avec son statut défini par le SCOT.

La CCND en date du 4 décembre 2013 a demandé à la DTA de revoir à la hausse les seuils de population fixés par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Lyon Saint Exupéry, ce qui permettra à Diémoz de passer de 2500 à 3420 habitants sachant que notre commune est faiblement impactée par la zone C du PEB.

Le conseil syndical du SCOT Nord Isère par délibération en date du 19 décembre 2013 et dans son paragraphe « Urbanisation à vocation d'habitat » rend possible cette augmentation de la population sur son territoire.

En ce qui concerne le classement de la zone économique de Diémoz et pour permettre de répondre aux attentes des propriétaires de terrains qui ont des projets d'agrandissement de leurs activités, la commune de Diémoz demande donc le classement en site de niveau 2 pour une partie de sa zone artisanale.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées ci-dessus.

3. Compte rendu de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

➤ Programme Local de l'Habitat

La demande d'intégration de Diémoz au Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCCND pour la réalisation de 20 logements sociaux à partir de 2015 a été validée et l'aide du fonds de concours sera plafonnée à 11 000 € par logement créé.

➤ Cession du fonds documentaire de la bibliothèque - médiathèque de Diémoz

Le fonds documentaire acquis avant le 1^{er} janvier 2012 par la commune de Diémoz a été cédé à la CCCND.

4/ Questions diverses

➤ L'entreprise RTE (réseau de transport d'électricité) réalisera des travaux entre mars et septembre 2014 sur le réseau 400 000 volts qui traverse la commune (réseau Lyon et Montélimar).

➤ L'action « Jardiner Autrement » organisée en partenariat avec la commission environnement, l'ordre du Romarin et l'école maternelle sera reconduite au printemps.